



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240129-CONS-AG-24-004-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 29 janvier 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Création de deux emplois permanents à temps complet

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 29 janvier à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 23 janvier 2023.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MONDOLONI Jean-Martin, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Pierre, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à LACAVE MATTEA
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis
SAVELLI Jean-Michel à ROSSI Michel
ZUCCARELLI Jean à SALGE Héléne
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

DE GENTILI Emmanuelle, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, PERETTI Philippe, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 21

M. ROMITI Gérard est désigné secrétaire de séance.

Objet : Création de deux emplois permanents à temps complet

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De créer deux emplois permanents ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail	Motif
PB-00417	Cadres d'emplois de la catégorie A – Filière sociale ou médico-sociale	PT-00327	Chargé(e) de mission projet « MILDECA»	Recrutement d'un contrat de projet pour une durée de 2 ans renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans, dans le cadre l'appel à projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives financé à hauteur de 50000 € sur deux ans et présenté en bureau en date du 13 novembre 2023.
PB-00418	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	PT-00328	Chef(fe) de projets opérationnels	Renfort des équipes d'encadrement de la Direction du Développement et de la Cohésion Sociale dans le cadre du développement de l'offre de services publics de la politique sportive du territoire (infrastructures, animations).

Objet : Création de deux emplois permanents à temps complet

PRÉCISE

Qu'en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux les postes pourront être pourvus par un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ;

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12 FEV. 2024
et publication ou notification
du 12 FEV. 2024
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGIO